

# Echelle des cotisations

**Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025**

## Membres actifs

<b>ENTREPRISE</b>	<b>NOUVELLE COTISATION PAR MEMBRE FREN</b>
Sans salarié	120.00
1 à 5 salariés	360.00
6 à 10 salariés	600.00
11 à 15 salariés	840.00
16 à 20 salariés	1'080.00
21 à 25 salariés	1'320.00
26 à 30 salariés	1'560.00
31 à 35 salariés	1'800.00
36 à 40 salariés	2'040.00
41 à 45 salariés	2'280.00
46 à 50 salariés	2'520.00
+ de 50 salariés	4'800.00

## MODE DE CALCUL DES COTISATIONS

### A. CALCUL

Pour calculer le nombre de personnes que l'on emploie dans son entreprise, il faut tenir compte de deux paramètres, soit :

- le nombre de personnes engagées
  - à plein temps
  - à temps partiel

Pour connaître le nombre de personnes employées à temps partiel, il faut prendre le total des heures qu'elles ont effectuées l'année précédente et diviser ce nombre par 2'234.40 (qui représente une personne à plein temps pendant une année, soit 186.20 heures par mois x 12 mois).

Vous obtiendrez donc un nombre que vous additionnerez à votre total de salariés à plein temps.

### B. EXEMPLE

Nombre de personnes à temps complet au 31 décembre 200X : 3 personnes

Nombre d'heures effectuées par du personnel à temps partiel :

12'300.00 heures : 2'234.40 = 5.50 ouvriers

Total : 3 personnes + 5.50 personnes = 8.50 personnes

Soit une cotisation correspondant à Fr. 500.00 pour 6 à 10 personnes occupées.

Paudex, 6 juin 2024  
ROC/VDO